

## Comités d'histoire et commémoration : liaisons dangereuses ou dynamique d'opportunité ?

Florence Descamps

---

### Citer ce document / Cite this document :

Descamps Florence. Comités d'histoire et commémoration : liaisons dangereuses ou dynamique d'opportunité ?. In: La Gazette des archives, n°236, 2014. Commémorer. pp. 51-62;

[http://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2014\\_num\\_236\\_4\\_5162](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2014_num_236_4_5162)

---

Document généré le 15/03/2017

# Comités d'histoire et commémoration : liaisons dangereuses ou dynamique d'opportunité ?<sup>1</sup>

---

Florence DESCAMPS

L'apparition, la multiplication, le développement et l'insertion des comités d'histoire ministériels dans le système de production historique constituent un phénomène que l'on peut dater du dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle et dont il n'est pas certain qu'il ait trouvé son terme<sup>2</sup>.

Le premier comité d'histoire ministériel est celui de la Sécurité sociale, constitué en 1973, et l'un des plus récemment créés est celui du corps préfectoral, installé au ministère de l'Intérieur en 2011. Cette durée quarantenaire, même si tous les comités n'ont pas survécu aux vicissitudes administratives, budgétaires, scientifiques et politiques, nous incite à prendre au sérieux ce mouvement, à en faire l'histoire, ou à tout le moins, à le périodiser. On peut ainsi distinguer trois générations de comités d'histoire : la première est celle des pionniers dans les années soixante-dix (Sécurité sociale, histoire de l'éducation) ; la deuxième est celle des grands comités à compétence ministérielle ou sectorielle, dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix ; la troisième est celle des comités d'histoire spécialisés, à partir de la fin des années quatre-vingt-dix et des années 2000. Outre la

---

<sup>1</sup> Ce texte est issu de l'exposé fait par Florence Descamps lors de la journée d'étude de l'Association des archivistes français, le 27 novembre 2012.

<sup>2</sup> Sur ce sujet, DESCAMPS (Florence), « Les comités d'histoire, ornements inutiles ou nouveaux acteurs de la recherche ? », *Études et documents X*, Paris, CHEFF, 1999, p. 481-542 ; « Les comités d'histoire ministériels en France et l'histoire de l'État des années 1970 à nos jours. Une expérience d'ingénierie historique », dans MANGENOT (Michel) et SCHIRMANN (Sylvain) (dir.), *Les institutions européennes font leur histoire, regards croisés soixante ans après le traité de Paris*, Bruxelles, PIE. Peter Lang, 2012, p. 93-111 ; « Les comités d'histoire des ministères et l'histoire de l'État : une exception française ? », dans EYMERI-DOUZANS (Jean-Michel) et BOUCKAERT (Geert) (dir.), *La France et ses administrations, un état des savoirs*, Bruxelles, Bruylant, 2013, p. 83-102.

longévité du phénomène, ce qui est également notable, c'est leur nombre et la variété de leurs ancrages institutionnels<sup>1</sup>.

Une trentaine d'organismes sont ainsi repérables à travers le temps, associés de façon plus ou moins pérenne à des ministères, à des administrations, à des établissements publics ou à des corps d'État : Affaires sociales, Finances, Industrie, Culture, Jeunesse et Sports, Bibliothèque nationale de France, Caisse des Dépôts, Banque de France, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), Douanes, Travail et Emploi, Parlement, École nationale d'administration (ENA), Conseil d'État, Cour des Comptes, Police, Corps préfectoral, Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), Ville de Paris, Chambre de commerce et d'industrie de Paris, Institut national de la recherche agronomique (INRA), Agriculture, Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIC), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Équipement, Villes nouvelles, Radiodiffusion, Télévision, Poste, Anciens combattants, Armement, etc. À cette liste de comités, qui ne prétend pas être exhaustive, il faut ajouter les départements ministériels qui possèdent des services autonomes d'archives historiques ou des services permanents d'histoire (les Affaires étrangères, la Défense et l'Éducation nationale) et qui, dans certaines circonstances, font appel à des commissions d'historiens-experts, dont l'existence se pérennise parfois. Citons par exemple la Commission de publication des documents diplomatiques français, créée en 1983, qui siège auprès du ministère des Affaires étrangères et dont les sous-commissions sont présidées par des historiens.

Ce mouvement de création de cellules d'animation historique dans un champ déterminé ne s'est pas limité aux administrations publiques : il a touché dans la même période des entreprises publiques (EDF, SNCF et Caisses d'épargne), des entreprises privées ou des secteurs industriels bien déterminés (Aluminium, BNP Paribas et Académie François Bourdon) qui, pour la plupart, ont préféré la forme associative à celle du comité, des collectivités locales (comité d'histoire de la Région Lorraine, Comité d'histoire de la Ville de Paris), des syndicats, des partis politiques et le Parlement (le Comité d'histoire politique et parlementaire), ainsi que des personnes physiques, notamment des hommes politiques<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> On parle de comité, mais aussi de commission, de mission, de groupement d'étude, de groupe de travail, de centre d'études ou de programme d'histoire. L'existence d'un comité d'histoire peut s'accompagner d'une association qui réalise les travaux commandités par le comité.

<sup>2</sup> Cf. les instituts Charles de Gaulle, Pierre Mendès France, François Mitterrand ou l'association Georges Pompidou.

## **Les comités d'histoire, des lieux de dialogue et d'intermédiation entre mémoire et histoire**

La multiplication de ces structures de recherche et d'animation historique participe incontestablement au grand mouvement patrimonial et mémoriel qui a saisi, à partir des années quatre-vingts, la société française tout entière et elle est l'un des symptômes, à l'échelle des institutions, du changement de régime d'historicité qui a affecté notre perception du temps (effacement du futur, présentisme, amnésie ou au contraire hypermnésie du passé).

Si l'on resserre la focale, il nous semble que la création des comités d'histoire peut être considérée comme la réponse directe et institutionnalisée que les grandes organisations, publiques ou privées, ont élaborée, en lien étroit avec les sciences humaines et sociales, pour répondre à la demande sociale en matière de passé, de mémoire et d'histoire concernant leur développement et leur rôle, qui émanait soit de leurs rangs (salariés ou dirigeants), soit des instances académiques, soit du public. Autrement dit, en réponse au sentiment de changement, de rupture, d'oubli, de perte de sens ou d'identité, ou de méconnaissance qui a pris corps dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, les comités d'histoire ont tenté de proposer, à travers une ingénierie patrimoniale et historique adaptée, des outils et des programmes d'étude variés, susceptibles de prendre en charge autant le besoin de mémoire, de commémoration ou de célébration que la production de connaissances nouvelles. En effet, grâce à leur structure mixte, les comités d'histoire, composés d'un côté de représentants de l'institution d'accueil et de l'autre d'experts historiques du champ concerné, se sont constitués en lieux d'interface, de dialogue et d'intermédiation capables de naviguer de la mémoire à l'histoire (et inversement), et ont tenté d'articuler de façon pacifiée ces deux modes d'appréhension du passé.

L'expérience de structures historiques consultatives, placées à la croisée de la mémoire et de l'histoire, de la célébration et de la production de connaissances, n'est pas totalement inédite en France. Elle s'insère à la fois dans une filiation plus que séculaire d'impulsion et d'encadrement de la recherche (le Comité des travaux historiques et scientifiques de Guizot et le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale) et dans une tradition d'organisation centralisée des commémorations nationales et républicaines (le Comité pour le centenaire puis pour le bicentenaire de la Révolution française et le Comité du centenaire de la Grande Guerre, pour ne citer que les plus récents). On pourrait d'ailleurs étirer cette double filiation jusqu'à la Maison

de l'histoire de France, projet aujourd'hui abandonné, mais que l'on peut assimiler à une sorte de vaste comité d'histoire à l'échelle nationale. Les débats qui ont entouré l'élaboration de ce projet ne sont pas sans rappeler les discussions qui affectent de façon récurrente la création ou l'élaboration du programme de travail des comités d'histoire ministériels : qui est membre du comité ? Qui élabore le programme de travail ou de recherche ? Qui détermine les orientations historiographiques ? Comment arbitre-t-on entre mémoire, patrimoine et histoire ? Qui décide ou valide le programme de travail ? Qui le met en œuvre ? Avec quels moyens ?

Cependant, cette généalogie prestigieuse n'enlève rien aux spécificités propres des comités d'histoire ministériels du dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle :

- leur rattachement à une organisation ministérielle-commanditaire, dont l'interventionnisme est plus ou moins grand ;
- la volonté de s'inscrire dans la durée (contrairement à une commission vouée à l'organisation d'un simple anniversaire) ;
- une spécialisation sectorielle relativement bien bordée ;
- le consentement à prendre l'institution concernée pour objet d'histoire ;
- l'acceptation de répondre à la demande sociale de cette institution en histoire et en mémoire, en s'adressant à l'ensemble de ses agents ou de ses publics, sur le modèle du don et du contre-don.

Ces caractéristiques expliquent la composition fréquemment tripartite de la plupart des comités d'histoire :

- une composante institutionnelle, qui détient le pouvoir budgétaire et de décision finale ;
- une composante scientifique, qui est la seule capable, du fait de son expertise, de concevoir et de réaliser les programmes historiques ;
- celle des anciens acteurs ou responsables de l'institution concernée, qui sont en général porteurs d'une forte demande de mémoire et d'histoire de soi.

## **La tentation commémorative**

Compte tenu de l'ancrage institutionnel des comités d'histoire ministériels, la tentation commémorative, et plus généralement mémorielle, est donc inhérente à l'existence et à l'activité des comités d'histoire. Cette tentation se lit dans la composition du comité, dans le nombre et la qualité de ses membres, dans la proportion et l'équilibre numérique entre les différentes catégories de membres (« anciens », institutionnels, experts scientifiques). Elle s'invite inmanquablement lors de la définition officielle des missions du comité, lors de la dévolution des pouvoirs de décisions – le président est-il un actif, un « ancien » ou un scientifique ? – et lors de l'élaboration du programme de travail. De notre point de vue, c'est là que réside le travail du secrétariat permanent ou scientifique – lorsqu'il existe – : tenir la balance entre les différents intérêts des trois composantes, trouver l'articulation entre la satisfaction du besoin de mémoire et la réalisation de programmes de recherche historique innovants, négocier et construire une plateforme de travail qui organise un échange de biens matériels, symboliques et financiers et qui soit susceptible d'emporter l'adhésion durable de chacune des composantes.

À cet égard, la création d'un comité est un bon moment pour évaluer si ce comité va se montrer plus ou moins perméable à la tentation commémorative. Qui sont les fondateurs ? De qui a émané l'idée ou la demande de création ? Quelles étaient leurs motivations ? Qui a porté l'idée et l'a menée à son terme ? Quel est l'ancrage institutionnel du comité (le secrétariat général du ministère, le cabinet du ministre, un service d'étude et de recherche, la direction de la Communication ou la direction des Archives) ? La composante institutionnelle est incontestablement la plus perméable aux injonctions médiatiques du « devoir de mémoire » et à la demande de commémoration. Elle développe fréquemment, sans qu'on puisse en aucun cas lui en faire grief, une conception utilitariste et unanimiste de l'histoire, en choisissant de la mettre au service d'autres finalités que la stricte production de connaissances. L'activité ou le discours historique dans les organisations sont alors subordonnés aux intérêts, aux besoins et aux objectifs propres de l'institution : l'accroissement de son prestige ou de sa notoriété, voire celle de son dirigeant, l'exaltation de soi ou de valeurs particulières, la distinction (d'avec les autres ministères), la (re)définition ou le renforcement d'une communauté ou d'une identité collective, la reconnaissance sociale ou symbolique de son rôle dans le temps ou de sa place dans la société, la légitimation ou la réassurance de soi, le renforcement du sentiment d'appartenance ou du lien social/intergénérationnel,

l'accompagnement d'une refondation ou d'une transformation organisationnelle, l'amélioration d'une image, la transmission d'un message politique et social, l'édification morale, éthique ou civique des publics ou des usagers, la justification, etc.

Si le nombre et le rôle des « anciens » est important au sein du comité, la tentation de la commémoration et de la célébration de soi a de fortes chances de se trouver redoublée et de devenir dominante, notamment en cas d'alliance entre les anciens et les actuels dirigeants de l'institution. C'est pourquoi certains (rares) comités ont délibérément choisi d'écarter ou de minorer les anciens acteurs dans leurs instances décisionnelles. Mais, même dans cette configuration, un comité d'histoire se trouve structurellement confronté au désir de commémoration : célébrer les grands hommes, les héros, les moments de refondation, de succès, mais aussi, depuis l'expansion de l'empire des émotions, faire mémoire des victimes, des drames collectifs ou des catastrophes. Il ne faut pas y voir une volonté machiavélique d'instrumentalisation, mais une puissante logique institutionnelle qui conduit les organisations, lorsqu'elles décident de se préoccuper de leur passé, à vouloir en construire leur propre représentation et à en faire un usage rationalisé. Ce besoin de mémoire est à prendre au sérieux, sans méfiance ni mépris ; et c'est même un magnifique objet d'étude pour les sciences sociales.

En définitive, dans « commémoration », s'entendent trois concepts, « communauté », « mémoire » et « communication », trois concepts que l'histoire en tant qu'activité scientifique n'ignore évidemment pas, mais qu'elle noue autrement et qu'elle inscrit dans un autre registre, plus critique, plus distancié et plus contextualisé. Tout le travail du secrétariat scientifique d'un comité d'histoire consiste à déjouer ou à détourner le tropisme commémoratif, à le mettre à distance, à le reformuler pour faire s'épanouir d'autres composantes du pacte historique, sur lequel se construisent l'activité et la durabilité d'un comité d'histoire. De fait, un comité d'histoire qui se contenterait d'une seule activité commémorative court le risque de s'étioler ou de disparaître assez vite car, réduit à des activités de communication historique, il ne fait plus la preuve de sa valeur ajoutée et se voit rapidement supplanté par les services dont c'est la mission<sup>1</sup>. La production et la diffusion de

---

<sup>1</sup> Le comité d'histoire à dominante commémorative obéit à des caractéristiques bien identifiées : il présente une écrasante majorité de membres de l'institution (ou d'anciens) et une minorité de membres scientifiques ; il ne dispose pas de budget de fonctionnement, ce qui interdit les contrats externes avec des experts du champ concerné ; il ne s'appuie pas sur un secrétariat général ou scientifique permanent ; il ne laisse qu'une place subalterne aux

connaissances nouvelles sont nécessaires à la crédibilité et à la pérennisation d'un comité d'histoire, en interne comme en externe. Sa composante scientifique doit donc être suffisamment solide et consistante, quantitativement et qualitativement, pour pouvoir proposer, opposer, voire imposer ses propres programmes de recherche et d'action : ouvrir et exploiter des archives nouvelles, construire des questionnements nouveaux, avoir accès aux témoignages des acteurs historiques, mettre en œuvre un dialogue entre historiens et praticiens, publier largement les résultats de la recherche et les discuter librement, etc.

Ces objectifs proprement scientifiques n'excluent pas la poursuite d'objectifs latéraux, qui sont autant de contreparties symboliques à l'investissement – le plus souvent bénévole – des chercheurs au sein des comités : obtenir des financements supplémentaires, étendre les champs de la recherche, trouver des débouchés pour les étudiants et les doctorants, s'assurer de moyens éditoriaux supplémentaires, trouver une reconnaissance médiatique ou publique, accroître une visibilité, etc. La vitalité d'un comité d'histoire est à ce prix, dans cette production et dans cet échange symbolique de compétences, de connaissances et de ressources, entre l'institution et la communauté scientifique.

Il n'est pas difficile de constater que les deux composantes, institutionnelle et scientifique, sont structurellement en compétition, en divergence, voire en conflit pour la définition et la direction du programme de travail. Leur relation au passé et la représentation qu'ils ont de ce dernier, leurs finalités, leurs temporalités d'action, leurs objets de prédilection, leurs publics et leurs modes de publication et de diffusion ne sont pas les mêmes. Tout semble opposer ces

---

professionnels des archives ; il fait le choix d'un événement-anniversaire unique et concentre la totalité de ses ressources à cet événement ; il met en œuvre des activités communicationnelles (le beau-livre, le cycle de conférences culturelles, la réalisation d'une histoire immédiate faite par les acteurs eux-mêmes) ou mémorielles (la collecte d'archives orales mais sans mise à disposition auprès des chercheurs). Ayant délibérément fait le choix du commémoratif, il est conduit à l'abaissement des standards scientifiques et d'érudition ; il encourt également le risque d'être soupçonné d'hagiographie et d'histoire-maison. Le cercle vicieux s'enclenche alors : devant un fonctionnement presque exclusivement commémoratif, les (rares) scientifiques fuient, ce qui accentue en retour la logique commémorative et communicationnelle et agit comme un répulsif pour les chercheurs. Il s'ensuit une dévitalisation du comité et un repli sur l'interne, ce qui condamne à terme le maintien du comité, car l'institution ne tarde pas à réaliser qu'elle n'a pas l'utilité d'un comité d'histoire qui ne produit que de l'entre-soi et que de la communication interne. Céder à la tentation commémorative est donc doublement mortifère pour un comité, cela le décrédibilise en externe mais aussi en interne, car c'est la crédibilité scientifique d'un comité d'histoire à l'externe qui légitime son existence en interne.



deux partenaires. Comment alors concilier la propension à la commémoration et à l'unanimité qui caractérise les institutions et la démarche des sciences humaines et sociales ? Comment articuler la nécessité de souvenance et d'édification collective, dont ont besoin les organisations pour durer, et l'exercice historique, qui passe par la mise à distance critique ?

## **Les commémorations, un levier pour l'histoire**

Il nous semble que c'est précisément là la mission d'un comité d'histoire : se faire l'interface entre le besoin de mémoire et la production de l'histoire, et surtout transformer la dynamique commémorative en un levier pour acclimater de façon durable une démarche historique professionnelle dans une grande organisation.

La tentation commémorative dévoile la relation que nous entretenons avec le passé. Cette dernière peut se révéler pédagogique, éthique, affective, nostalgique, émotionnelle, obsidionale, pathologique. Mais la tentation commémorative dévoile également d'autres besoins, qui relèvent cette fois-ci plus particulièrement de la réflexion historique : par exemple, le besoin d'articuler l'individuel et le collectif ou le besoin de connaissance. Sous l'appétit commémoratif, se logent aussi la curiosité, la volonté d'apprendre et de savoir, etc. Aux professionnels de l'histoire de saisir cette opportunité et de la transformer à leur profit<sup>1</sup>.

Ainsi, l'organisation, par le Comité pour l'histoire économique et financière de la France (CHEFF) auprès du ministère des Finances, de journées d'étude sur le financement de la Première Guerre mondiale, à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre, ne se nourrit pas d'une quelconque nostalgie – cela n'aurait aucun sens – mais d'un authentique désir de comprendre pourquoi et comment ont été financées les dépenses de guerre et quelles ont été les conséquences de ces choix financiers (l'emprunt et l'endettement plutôt que l'impôt) sur le court, le moyen et le long terme en France. De même, ce n'est pas tant la célébration de la mémoire des morts du ministère des Finances tués dans les tranchées qui motive l'action du comité que l'étude de la contribution que les Finances ont

---

<sup>1</sup> Le Centre d'histoire de Sciences Po (CHSP) n'agit pas autrement, qui s'est donné une spécialité d'organiser des colloques d'histoire à l'occasion des anniversaires des hommes politiques qui ont marqué l'histoire politique de ce siècle, mélangeant acteurs, témoins et universitaires à la tribune.

apportée à la conduite et à la durée de la guerre, ainsi que l'évaluation de l'impact du conflit sur ce département ministériel et son rôle dans la transformation de l'État dans le premier XX<sup>e</sup> siècle. Autrement dit, une demande commémorative, en apparence anecdotique ou de simple actualité, une fois reformulée, redirigée et nourrie de questionnements neufs, peut conduire à des réalisations historiques dotées de contenus critiques, denses et réflexifs. En ce sens, l'histoire est fille de la mémoire. Et c'est le travail d'un comité d'histoire d'opérer ce passage d'une démarche à l'autre.

De façon beaucoup plus prosaïque et opportuniste, la demande commémorative intéresse les comités d'histoire car elle est promesse de budget. L'obtention de crédits supplémentaires n'est pas si fréquente dans les organisations pour qu'un comité puisse s'offrir le luxe de négliger une telle opportunité. Pire, si les comités d'histoire et les professionnels de l'histoire ne s'en saisissent pas, ce sont les agences de communication qui en profitent. Autrement dit, répondre à la demande sociale ou institutionnelle en matière de commémoration suppose de concevoir un programme de manifestations, qui s'assortisse d'opérations historiques de fond, plus consistantes, plus exigeantes et plus durables.

Très concrètement, lorsqu'on est en charge d'un comité d'histoire, comment résister à la commémorationnisme ? Comment organiser le passage de la mémoire à l'histoire ? Comment articuler les besoins des uns et les méthodes des autres ? À partir de notre expérience personnelle des comités d'histoire depuis vingt-cinq ans, nous nous permettons de formuler quelques éléments de réflexion.

La première étape consiste à faire l'analyse de la demande institutionnelle, de ses motivations, affichées ou implicites, de ses silences, de ses points aveugles et de ses connexions avec les enjeux d'actualité. Une accroche forte avec les enjeux du présent favorise le lancement de programmes ambitieux ; *a contrario*, un déphasage total avec les préoccupations des dirigeants handicape un comité d'histoire.

Ainsi, par exemple, le ministère des Finances n'avait guère prévu, au départ, de manifestation particulière pour le bicentenaire de la Révolution française dans lequel il était fort peu – pour ne pas dire quasiment pas – impliqué, suite à l'alternance de 1986, à la formation du gouvernement Chirac et à l'arrivée d'Édouard Balladur rue de Rivoli, dans un contexte de cohabitation très tendu. Néanmoins, en 1988, un membre scientifique du Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Michel Bruguière, historien des finances publiques, soumet au ministre d'État l'idée d'un colloque sur *Les Finances pendant la Révolution française*. Ce dernier accueille ce projet avec intérêt du fait des leçons qu'il entend voir tirées de la politique financière et monétaire menée par les

pouvoirs publics pendant la période révolutionnaire (dette abyssale, déficit budgétaire, création des assignats et inflation monétaire), en écho à son propre programme d'assainissement budgétaire, monétaire et financier. Quelques mois plus tard, alors que le nouveau ministre Pierre Bérégovoy a souhaité faire du déménagement du ministère des Finances à Bercy pendant l'été 1989 un événement symbolique et républicain pour les agents de l'administration centrale du ministère, le colloque se déroule en octobre 1989 dans un relatif silence ministériel et ne donne lieu à aucun prolongement scientifique, à aucune dynamique de recherche collective, ni à aucune médiatisation particulière. Entre les deux, le conflit des Impôts (mai à novembre 1989) est venu interférer et son durcissement à l'automne 1989 n'a pas facilité l'évocation paisible et sereine de la Révolution française et de ses acquis. On voit ici comment les alternances politiques et l'actualité administrative économique et sociale affectent directement l'activité d'un comité d'histoire.

En revanche, quelques mois plus tard, à la suite de la chute du mur de Berlin, alors que les pouvoirs publics et les médias évoquent de façon incantatoire « un plan Marshall pour les pays de l'Est », les dirigeants du ministère des Finances et les historiens de son comité d'histoire tombent d'accord dès 1990 pour aller au-delà de la vague réminiscence historique et du seul discours commémoratif autour du plan Marshall (1947). Le comité propose alors un programme scientifique d'étude, à dimension européenne et internationale, qui comporte une collecte de témoignages oraux auprès des anciens acteurs français, une journée « Témoins », la publication intégrale d'une thèse de doctorat d'État (Gérard Bossuat), de sa version allégée et d'une édition en langue anglaise, la tenue d'un colloque international réunissant chercheurs européens et américains et de tables rondes mêlant acteurs du présent, français et internationaux, historiens et témoins. Une formule de colloque qui fera date et qui sera reproduite de nombreuses fois dans les colloques du CHEFF. Dans cette opération, ne transparaissent nulle nostalgie ni émotion particulière, mais des objectifs proprement historiques, visant aussi à produire des connaissances appliquées (*public history*). De fait, la priorité est donnée, pas tant à l'étude politique de la décision américaine qu'à l'étude précise et comparée des différents dispositifs organisationnels, administratifs, budgétaires et financiers mis en œuvre par les différents pays récipiendaires pour gérer l'aide américaine et des effets économiques, financiers et administratifs de ces dispositifs d'allocation.

Cette expérience du plan Marshall illustre la façon dont un comité d'histoire peut agir pour ne pas céder à la tentation de la seule commémoration : utiliser le levier commémoratif comme une accroche médiatique pour proposer des manifestations, des publications ou des productions scientifiques et pour

accélérer la « mise en histoire » de certains événements du passé dont les résonances avec l'actualité s'imposent avec force mais que l'on ne souhaite pas voir livrés aux seuls impératifs de mémoire. Le CHEFF a procédé de la même manière pour la commémoration du tarif Méline, pour l'anniversaire du traité de Bretton Woods, pour le trentième anniversaire du décret de 1962 sur la comptabilité publique et pour bien d'autres sujets dont, plus récemment, pour le soixantième-dixième anniversaire de la Caisse française de développement (2011) et pour le centenaire de la Grande Guerre (2014).

De façon plus précise, on peut énumérer une série de recommandations pour desserrer la pression commémorative et pour créer de la distance critique :

- anticiper les demandes, en examinant à l'avance le calendrier possible des commémorations et en soumettant très en amont des avant-projets aux instances institutionnelles, de façon à conserver une relative maîtrise du calendrier et à éviter la pression du cabinet ou de l'urgence ;
- constituer un comité de pilotage ou un réseau de correspondants scientifiques et d'experts pour élargir le cercle des consultations, renouveler les idées, formuler des alternatives et pour opposer aux exigences du commanditaire une instance scientifique collégiale ;
- associer des chercheurs étrangers et des représentants des différentes sciences sociales ;
- reformuler la demande en la fondant sur les acquis de la recherche ou en l'enracinant dans les débats scientifiques actuels ;
- concevoir des opérations de commémoration comme des produits d'appel préalables à des projets de recherche plus robustes ;
- proposer des programmes de travail segmentés en plusieurs volets, en tranches successives ou en ateliers parallèles décentralisés, pour éviter l'enfermement dans un seul événement et pour étirer le calendrier de réalisation ;
- allonger la chronologie du sujet, en remontant dans le temps ;
- étendre le champ géographique et choisir en même temps des études de cas précises ;
- utiliser la méthode comparative dans le temps et dans l'espace, notamment à l'échelle internationale ;

- associer les experts des archives et proposer la réalisation d'instruments de travail, d'ouvrages de méthode et de travaux « à combustion lente » (guide des sources ou du chercheur, inventaire analytique, informatisation, numérisation, indexation, mise en ligne, publication de sources, édition critique, base de données, etc.) ;
- utiliser les témoignages des acteurs mais avec le contre-point des archives écrites ;
- multiplier les publications, ce qui freine le contrôle pointilleux des textes, et prévoir des types variés de formats adaptés aux différents publics de l'organisation ;
- organiser le troc symbolique (donnant-donnant) : un colloque de prestige contre des instruments d'érudition, un dictionnaire contre un guide des sources, une exposition culturelle contre un séminaire de recherche triennal, un beau-livre illustré contre le financement d'une thèse, etc.

Ces précautions permettent de désarmer en partie la pression du commanditaire et d'ouvrir un espace de liberté protégé pour les activités de recherche.

Peut-on pour autant parler d'indépendance totale des chercheurs face au commanditaire ? Même lorsque toute liberté de conception et d'écriture est laissée aux auteurs, ce qui arrive dans la quasi-totalité des cas, on ne peut exclure qu'il se produise des mécanismes d'autocensure ou d'identification, un désir inconscient de satisfaire le commanditaire ou d'éviter le conflit, une prise en compte balancée des intérêts de l'institution, toutes choses qui peuvent biaiser très subtilement le discours... Mais si l'on se refuse à prendre ce risque, c'est toute la possibilité d'une recherche contractuelle qui se trouve ruinée et délégitimée.

Or, il nous semble précisément que les comités d'histoire sont des lieux privilégiés de confrontation, de dialogue et d'appropriation, où les différentes parties prenantes apprennent à se connaître et à respecter leur autonomie et leurs logiques d'action, ainsi qu'à articuler distinctement et de façon pacifiée patrimoine, mémoire et histoire.

Florence DESCAMPS

Maître de conférences

École pratique des hautes études (EPHE)

[florence.descamps@ephe.sorbonne.fr](mailto:florence.descamps@ephe.sorbonne.fr)